



Frais de trajets droit de visite

Par **CaroThibault**, le **17/02/2016** à **14:42**

Bonjour,

Avec mon mari, nous avons décidé de divorcer à l'amiable. Nous résidons sur Bordeaux. Je lui ai exprimé mon souhait de me rapprocher de ma famille à 215km. Il comprend et m'a dit qu'il était ok. De ce fait, je lui ai proposé de prendre à ma charge 1 week-end par mois pour lui amener notre fils de 6ans. Il souhaite le voir 1 week-end sur 2, mais ne veut pas supporter les frais le 2ème week-end. J'ai accepté une pension de 140€ au lieu de 172 prévue par le barème. Dois-je faire un effort sur le montant de la pension ?? Je ne sais plus quoi faire, en sachant qu'on a pas encore vu notre avocat pour le protocole de divorce. Peut-il m'empêcher de partir, alors que j'ai un travail et un logement qui m'attend mon fils et moi fin juin ?
help...merci pour votre aide